

RESOLUTION DE LA CONFERENCE LATINE DES RETRAITE-E-S

Yverdon-Les-Bains – 24 mai 2022

Pour le développement des transports publics: coûts et gratuité

La Conférence latine des retraité-e-s du Syndicat des services publics (SSP/VPOD), qui s'est réunie à Yverdon-les-Bains le 24 mai 2022, a abordé la question des coûts, supportés par la collectivité et les usagers et usagères, des transports privés sur la route, ainsi que celle relative aux coûts des transports en commun, tant en zone urbaine que sur de plus longues distances par le rail.

Elle a écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de Romain Pilloud, représentant l'Association trafic et environnement (ATE).

Elle a pris note que les coûts du transport de voyageurs par route, air et rail en Suisse s'élèvent à près de 100 milliards de francs, y compris l'infrastructure, l'entretien, les accidents et (au moins partiellement) les coûts environnementaux.

Elle a également noté que la plupart des coûts sont supportés par l'utilisateur, à la fois directement et par le biais de taxes. Ce mode de financement pèse plus lourd sur les petits budgets et est particulièrement onéreux pour les retraité-e-s.

L'Assemblée estime que les transports en commun collectifs doivent être privilégiés, à la fois pour limiter la construction de nouvelles routes, amenant plus de trafic, et pour réduire la charge environnementale. Les coûts plus élevés seraient largement compensés par une meilleure utilisation du sol, un environnement plus sain, un moindre coût dû aux accidents.

Il convient également de noter que plus de transports en commun à moindre coût, signifie aussi une meilleure qualité de vie.

A cet effet, la Conférence latine des retraité-e-s décide que :

1. Les transports publics doivent être davantage renforcés, dans la mesure du possible, également dans les zones périphériques. L'amélioration doit être de nature à constituer un réel avantage pour les utilisateurs et utilisatrices.
2. La part de financement assumé directement par les usagers/ères doit être réduit et compensée par un accroissement du financement public. Le transport local devrait être gratuit pour tou-te-s, jeunes, adultes et personnes âgées. Les prix du trafic ferroviaire, actuellement parmi les plus chers du monde occidental, doivent être divisés par deux, tant le prix du billet (qu'on paye aujourd'hui avec un demi-tarif) que le prix des abonnements.
3. La Confédération, les cantons et les communes doivent fournir les fonds nécessaires à la mise en œuvre des points 1 et 2 de la présente résolution.
4. Le développement des transports publics est conçu également dans une optique de transition écologique, y compris au niveau de la création d'emplois éco-compatibles.
5. L'introduction d'une offre avantageuse aux heures creuses qui soit accessible à tou-te-s, tant en ligne qu'au physiquement (point de vente).

Cette résolution s'adresse à l'ensemble de la population et évidemment aux organes centraux des syndicats afin que les propositions qu'elle contient puissent être mis en œuvre dans les meilleurs délais.